



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1847 - 5 / MBPE/DGD/du 28 MARS 2017

(Diffusion Générale)

**Objet : Agrément d'exportateur des produits
du coton**

*Réf. : Décision N°0008/COT/SJC/DG/CCA-17 du 13/03/2017 portant agrément en qualité
d'exportateur des produits du coton au titre de la campagne 2016-2017*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, conformément à la décision du Conseil du Coton et de l'Anacarde visée en référence, que **la société Ivoirienne de Négoce et d'Exportation**, en abrégé SINEX SARL, est agréée en qualité d'exportateur des produits du Coton au titre de la campagne 2016-2017 :

J'attache du prix au respect des dispositions de la présente qui est d'application depuis le 13 mars 2017.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- Conseil Coton et de l'anacarde
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Col. Amadou COULIBALY